

Compte rendu Réunion du 1^{er} Avril 2017

Le samedi 1^{er} avril 2017, lors de la séance plénière réunissant tous les personnels et consacrée au projet d'établissement 2016-2019, des enseignants intervenaient pour dire, conformément à l'axe 1 de ce projet (intégrer tous les publics et leur donner un espace de formation « digne »), que :

1. Un espace de formation digne signifie d'abord des conditions matérielles permettant de travailler en sécurité et efficacement et que ces conditions n'étaient plus réunies depuis longtemps, aussi bien à la SEP qu'au LEGT.
2. La non réalisation de nombreuses actions prévues dans le cadre du précédent projet d'établissement montre que de telles actions ne peuvent être développées et réalisées sans les moyens matériels et humains nécessaires.

Dès lors ils affirmaient la nécessité, en préalable à tout projet d'établissement, d'exiger la construction d'un nouvel établissement – « en dur » – et de discuter des moyens et démarches à mettre en œuvre pour obtenir du vice-rectorat qu'il s'engage immédiatement dans cette voie.

À l'issue de cette réunion plénière, plus de 30 enseignants se sont réunis en constituant, dans le cadre du projet d'établissement, un atelier de travail consacré, en particulier, aux conditions matérielles nécessaires à l'intégration de tous les publics dans un espace de formation digne. Ce qui suit est le compte-rendu des travaux de cet atelier.

Les événements récents, conjugués à la crise de l'eau, ont eu des répercussions telles que chacun a pu constater que cela ne pouvait plus durer, malgré les exhortations à la patience de la direction et du rectorat.

A la SEP, les ateliers ne sont pas aux normes, les sanitaires sont fermés, il n'y a pas d'eau en quantité suffisante. Dans le lycée général, les réparations effectuées sur et autour des préfabriqués sont de plus en plus coûteuses et toutes vouées à l'échec tant la situation est dégradée.

Devant un tel gaspillage, nous invitons les pouvoirs publics à prendre la mesure de la réalité et à investir durablement dans un établissement digne de ce nom pour les élèves du Sud de l'île.

En effet, si on ajoute le coût de construction des locaux actuels (15 millions d'euros) et celui des diverses réparations engagées depuis qu'il commence à se dégrader, à combien se monte l'addition ? Il est probable qu'on ne soit pas loin de ce qu'aurait coûté la construction d'un véritable établissement dès le départ.

Rappel historique

- En 1986 ouverture d'un CETAM à Chirongui (Centre d'Enseignement Technologique Approprié à Mayotte). C'est la naissance de la filière bois de ce qui devient la SEP dans les années 2000.
- Les élèves scolarisés dans l'enseignement général vont à Sada.
- En 2008 : construction et ouverture d'un lycée provisoire à Chirongui

L'établissement est établi en zone inondable par dérogation car appelé à ne durer que 6 ans. Il existe à cette époque un projet de construction prévu pour 2013. (cf. cartes du PGRI infra)

Le lycée provisoire est construit en éléments modulables (des algecos) posés sur des supports en bétons, entourés de coursives en bois et protégés par un toit en bardeaux de bois.

- Un terrain est prévu pour le chantier du futur collège, près de la station service Total et de la décharge (aujourd'hui fermée, le site n'a pas été dépollué)
- Un mouvement de contestation apparaît en 2013 autour des conditions sanitaires de travail à Chirongui, car le site prévu pour le chantier ainsi que celui de l'établissement provisoire (l'actuel lycée) est fortement pollué par des métaux lourds et des polymères pathogènes en provenance de la décharge (une pollution de type Seveso, l'étude avait été faite sur fonds privés à la demande de M. Dumas, professeur d'histoire-géo à Chirongui jusqu'en aout 2015, on doit pouvoir la récupérer).
- En 2017, aucun lycée n'a vu le jour et le délabrement des bâtiments provisoires est à son comble. Des accidents se produisent fréquemment, certains assez sérieux pour occasionner des blessures (entorses, foulures, hématomes), mais sans gravité extrême à ce jour.

L'état du lycée aujourd'hui

Le lycée général (les préfabriqués)

Les préfabriqués sont situés au dessous de niveau de la route, laquelle sert de digue. Elle sépare le terrain du lycée de la mangrove. Les salles A, B, C et l'administration sont au niveau de la départementale et seul le CDI est légèrement au dessus.

Aucun des préfabriqués ne semble posé sur un vide sanitaire suffisant pour permettre une circulation correcte de l'air afin d'éviter que l'humidité n'altère les planchers.

Par ailleurs, en zone inondable, les planchers devraient être situés plusieurs dizaines de centimètre au-dessus du niveau maximum historique de l'eau.

En conséquence, l'air est saturé de moisissure et d'humidité chaque matin, prenant à la gorge les personnes qui les occupent en première heure.

Les planchers

Les planchers sont donc logiquement pourris par l'humidité, notamment ceux situés dans la partie la plus basse du campus. On y trouve des trous de la taille d'une personne, les chaises passent à travers et on voit de l'herbe et des champignons (!). Plusieurs élèves sont tombés, les chaises s'enfonçant brutalement à travers le sol. Une personne (adulte) chargée de la distribution des repas est passée entièrement à travers le sol, s'enfonçant jusqu'à la poitrine. Des planches de contreplaqué ont été posées un peu partout dans l'établissement pour boucher ces trous, créant de fausses marches sur lesquelles tout le monde trébuche. Plusieurs élèves et professeurs sont tombés. Deux élèves se sont fait une entorse.

Les coursives ont été construites en bois non traité. Envahies par les termites, elles ont été partiellement changées en 2014. Régulièrement encore, les agents doivent remplacer certaines planches.

Les toitures.

Les bardeaux de bois ont pourri au fil des saisons. Ils laissent passer la pluie et tous les bâtiments sauf le CDI sont inondés par temps de pluie. L'eau s'infiltré dans les plafonds et descend soit en gouttières soit en ruissellements le long des murs où sont posées les prises électriques.

Les portes

Un grand nombre d'algecos ont des portes s'ouvrant sur l'intérieur. Aucun n'est équipé de barres d'ouverture anti-panique.

Les sanitaires des élèves

En raison de la trop faible pente, des odeurs pestilentielles remontent par temps de pluie et ce jusque dans les salles voisines. Ils sont situés dans la partie la plus basse du terrain.

Climatisation

En raison du très mauvais isolement des algécos, la climatisation a été prévue. Elle marche donc en continu dans la journée et tombe de ce fait très fréquemment en panne, générant des frais d'entretien et de réparation très élevés.

Inondation du jeudi 23 avril 2017

- Les **salles de Sciences** sont sinistrées, le montant des dégats n'est pas encore évalué.
- Les salles G dont les sols sont les plus abîmés ont été inondées à hauteur d'un mètre.
- **Des boues polluées** se sont déversées depuis le fossé d'évacuation en contrebas de la route. Les agents ont nettoyés sur deux jours sans protection autre que des gants de latex.
- Tout le **système électrique** du lycée a été noyé et n'est redevenu opérationnel que le mardi suivant, sans que personne soit informés sur les risques subsistants.
- L'alarme est toujours en panne à ce jour.

La SEP

Rappelons que la SEP est distante de 800 mètres environ du Lycée général. L'administration est installée dans l'enceinte du lycée général. Il n'y a qu'une seule infirmière pour les deux sites. Elle partage son temps entre les deux établissements.

Vétusté des locaux

La Sep a été construite en 1986 pour accueillir à l'époque peu d'élèves. Les salles d'enseignement général et les ateliers datent de cette époque malgré quelques rénovations. Les locaux sont dangereux, mal adaptés à la formation prévue, sans vestiaires pour les élèves.

Non-conformité des locaux

La SEP initialement prévue pour accueillir 200 élèves en reçoit aujourd'hui plus de 500. Les sections ont ouvert les unes après les autres (plaquistes, couvreurs, aménagement, bijouterie...) sans local. Ce sont les élèves, avec leurs professeurs qui ont, petit à petit, agrandi ou construit ex nihilo les ateliers. Aucune de ces constructions n'a bien entendu reçu de permis de construire ni n'est conforme aux normes en vigueur concernant les locaux chargés d'accueillir un public.

Il n'y a pas d'espace pour la restauration (pas plus qu'au lycée général).

Il n'y a pas de CDI

Des sanitaires pour les élèves viennent d'être construits pour la modeste somme de 200 000€, après 30 ans de fonctionnement avec seulement deux WC. Actuellement, ils sont fermés faute d'eau.

Les locaux sont mal sécurisés pour garantir l'établissement contre le vol

Le Matériel technique

Vétustes, anciennes, plusieurs machines sont interdites d'utilisation car en dehors des normes de sécurité.

Il y a trop peu d'outillage léger.

Il y a trop peu de matériel informatique.

En conclusion, de nombreux problèmes sont communs aux deux établissements bien qu'ils datent d'époques différentes : Vétusté, malfaçon, inadéquation aux besoins des élèves

d'aujourd'hui, sous-équipement, insalubrité.

Le public du LPO

Les élèves de Mayotte ont des profils différents selon leur origine sociale comme partout ailleurs, mais on se souviendra que toute l'île a été classée en zone REP. Les lycées n'ont pas été englobés dans cette mesure et c'est bien dommage, mais on se doute que c'est par soucis d'économie et non parce que soudainement, les élèves n'auraient plus aucune difficulté en entrant en classe de seconde.

Sur les difficultés sociales, les demandes d'aide auprès du Fond Social sont très nombreuses. Certains de nos élèves sont en situation de précarité extrême, vivent dans des *bangas*, n'ont pas de papiers en règle, ont subi l'an dernier les violences des "décasages", habitent parfois très loin (Kawéni, Dembéni, Tsoundzou...) et doivent faire plusieurs heures de bus pour se rendre au lycée. Tous ne prennent pas la pars et ceux qui la prennent n'ont pas assez à manger avec ce repas.

Le lycée accueille donc des élèves en grande difficulté. D'un point de vue scolaire, le taux d'illettrisme à Mayotte est de 50% (cf. les données de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme – ANLCI). On peut l'espérer un peu plus faible au sein du lycée, mais les très grandes difficultés en français de nos élèves sont réelles et tous les enseignants, toutes disciplines confondues, s'y trouvent confrontés.

On en déduit donc que nos élèves font probablement partie de ceux qui sont les plus en difficulté par rapport à une moyenne nationale, mais qu'ils sont aussi ceux qui doivent étudier dans les plus mauvaises conditions.

L'égalité des conditions d'études n'est pas au rendez vous, et l'égalité devant les examens non plus (l'enseignement et l'examen du bac en EPS en est un exemple : un seul bouquet d'activités est proposé aux élèves de la SEP au lieu de trois en moyenne à ceux de métropole fautes d'installations et de matériel ad hoc, l'absence de CDI à la SEP en est un autre)

Les solutions pour remédier à cette situation

La réunification administrative des deux établissements sous une même bannière "**LPO Tani Malandi**" indique la voie : **il nous faut de toute urgence un établissement neuf**, construit pour durer. Cet établissement doit tenir compte des spécificités des enseignements techniques et professionnels de la sep. Il doit offrir des conditions de travail dignes et sûres pour les élèves, que ce soit dans les ateliers, en EPS ou dans les salles d'enseignement général, et il doit offrir la même chose aux élèves des filières générales et technologiques.

Les bâtiments doivent être solides, hors d'eau, conçu pour le climat de Mayotte, une étude des sols doit être faite, les normes de sécurités doivent être respectées.

De plus **nous proposons quelques pistes générales** à respecter pour l'agencement de cet établissement comme suit (cf. propositions pour le projet d'Etablissement 2017/2021) :

- Un nombre de tables et d'élèves par salles qui permette une circulation aisée et/ou l'installation en îlots pour favoriser le travail en petits groupes ainsi que la mise en œuvre d'une

pédagogie différenciée.

- Des salles informatiques pour les élèves bien équipées, en nombre suffisant (4 semble un minimum) avec des ordinateurs en état de marche, un débit de qualité.
- Une salle informatique en accès libre avec une surveillance pour que les élèves puissent travailler sur les ordinateurs à leurs différents dossiers et faire leurs inscriptions sur internet.
- Une salle des professeurs digne de ce nom elle aussi, proposant un véritable espace de travail et de détente pour les enseignants et les personnels de la vie scolaire.
- Un local digne de ce nom pour les agents, distinct de leur atelier de travail
- Un local sain et sécurisé pour le stockage du matériel technique des agents
- Des postes informatiques en nombre suffisant pour les professeurs (une dizaine).

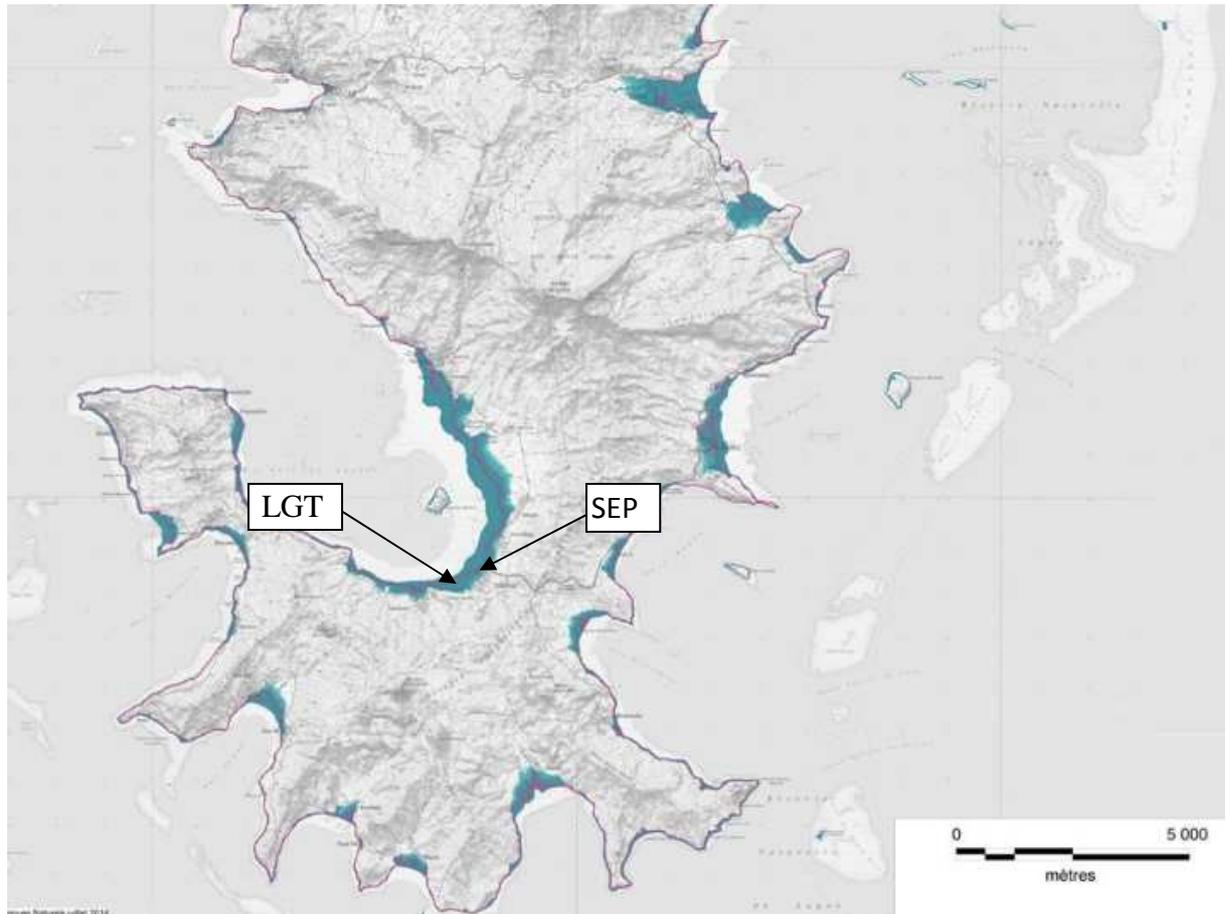
Nous demandons enfin que **l'ensemble des personnels soit associé au projet** et que ses besoins en matière d'organisation des locaux soient écoutés, notamment pour les structures EPS, les ateliers d'enseignement professionnel et les salles de sciences.

Les démarches envisagées

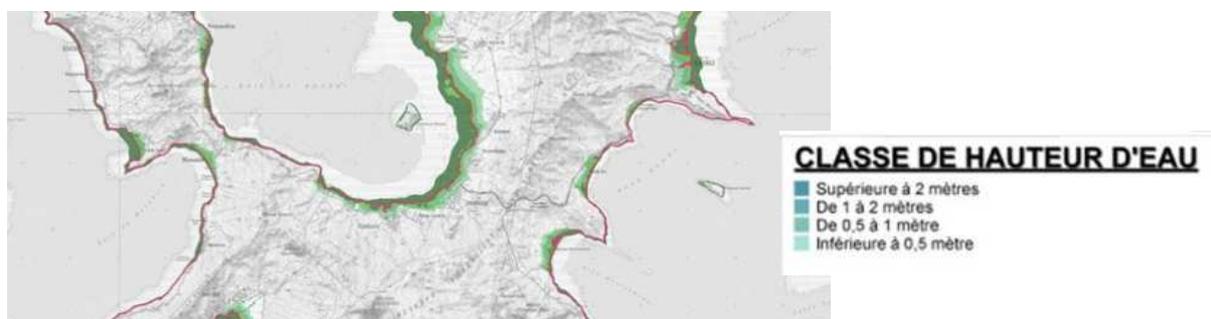
Les professeurs présents à cette réunion ont décidé au vu de tout ce qui précède de faire un certain nombre de démarches :

- Demander au Vice Recteur de recevoir une délégation des personnels du lycée afin d'exiger la mise en œuvre immédiate du nouvel établissement. Nous voulons un engagement écrit qui ne soit pas réfutable par le prochain Vice-Recteur.
- Rédaction et signature d'une **pétition** sur la nécessité de sortir de la politique de "réparation sans fin" de nos locaux irréparables, afin qu'elle soit présentée par nos collègues délégués auprès du vice-recteur
- Envoi d'une Synthèse du DUERP aux médias afin d'informer la population de l'état des locaux et des risques quotidiens encourus par les élèves.
- Rédaction d'un courrier à destination du maire de Chirongui et des députés/sénateurs de Mayotte afin de leur demander d'appuyer la demande des personnels auprès des divers organismes d'état concernés par la construction d'un nouveau lycée.
- Rédaction d'un courrier plus spécifiquement destiné aux parents d'élèves, un courrier bilingue, voire trilingue, si possible. (pas sûr que la traduction soit la bonne solution)
- Inviter les parents d'élèves à **une réunion en dehors du lycée** pour les informer.
- Demander la création d'un poste d'agent comptable pour notre établissement (l'actuel agent comptable est au lycée de Tsararano), au regard de la complexité de la gestion (lycée professionnel, lycée technique, lycée général, le tout sur deux sites, en bâtiments provisoires).

Le projet de plan de gestion des risques d'inondation à Mayotte
2016-2021
Préfecture de Mayotte



Carte extraite du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (Mayotte) 2016/2021 : Territoire à risque d'inondation - carte des surfaces inondables en cas de cyclone.



Idem. Carte des Territoires à risques d'inondation - synthèse des risques de submersion.